

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHOUX
25.11.2021**

Présents : J. PIERS, JL MOULEYRE, L. MERMET AU LOUIS, MN HUMBERT, F. CHESNAIS, C MERCIER, M RAMBERT, P MICHEL

Absents excusés : F PERRIN (qui donne pouvoir à MN HUMBERT), A. BOUCARD (qui donne pouvoir à F CHESNAIS), P POLIS (qui donne pouvoir à C MERCIER),

Secrétaire : C MERCIER

Ordre du jour :

***Approbation du PV du conseil municipal du 25.06.2021 :**

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 3 pouvoirs

Délibérations :

1) Budget communal : décision modificative :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics		2 000,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 000,00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		2 400,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		2 400,00 €
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		200,00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		200,00 €
D 2041582 : GFP : Bâtiments et installation	200,00 €	
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	200,00 €	
D 657364 : A caractère industriel et commer	4 400,00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	4 400,00 €	

Vote POUR : 11 voix dont 3 pouvoirs

2) Budget communal : demande de subvention 2022 :

- Cimetière,

Considérant la nécessité de créer un ossuaire communal, un jardin du souvenir, et un colombarium
Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 19 625 euros HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 11 voix POUR, dont 3 pouvoirs

ADOPTE l'opération travaux au cimetière et arrête les modalités de financement à 19 625 € HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel :

DETR sollicité : 60% = 11 775 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL sollicité : 20% = 3 925 €

AUTOFINANCEMENT : 20% = 3 925 €

SOLLICITE pour l'attribution des subventions : la DETR attribuée par l'état, le Conseil Départemental
S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement et à encaisser cette subvention.

- Sécurisation du pont des Cernois chemin de la Ferme Basson,

Considérant la nécessité de sécuriser le PONT des Cernois

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 3 431 euros HT.

Vu l'exposé du maire concernant l'urgence de sécuriser ce pont,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 11 voix POUR, dont 3 pouvoirs

ADOPTE l'opération sécurisation pont des Cernois et arrête les modalités de financement à 3 431 € HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel :

DETR sollicité : 60% = 2 058.60 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL sollicité : 20% = 686.20 €

AUTOFINANCEMENT : 20% = 686.20 €

SOLLICITE pour l'attribution des subventions : la DETR attribuée par l'état, le Conseil Départemental S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement et à encaisser cette subvention.

- Compostière

A ce jour, les entreprises consultées n'ont pas répondu sur une bonne localisation des compostières, ce qui rend les devis obsolètes. Proposition est faite de grouper avec le devis de la DECI pour réaliser des économies notamment au niveau des déblais / remblais.

La décision est renvoyée au conseil municipal du mois de décembre.

3) Budget eau : demande de subvention 2022 : pompe du forage :

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 4 994 euros HT.

Vu l'exposé du maire concernant l'importance de la préservation de la ressource en eau potable pour les années futures,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 11 voix POUR, dont 3 pouvoirs

ADOpte l'opération de la fourniture et pose d'une pompe de forage et arrête les modalités de financement à 4 994 € HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel :

DETR sollicité : 60% = 2 996.40 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL sollicité : 20% = 998.80 €

AUTOFINANCEMENT : 20% = 998.80 €

SOLLICITE pour l'attribution des subventions : la DETR attribuée par l'état, le Conseil Départemental S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement et à encaisser cette subvention.

4) DECI : installation d'une citerne : choix de l'entreprise

La décision est renvoyée au prochain CM. Dans cet intervalle, les entreprises seront consultées pour remettre leurs devis à jour en ajoutant les compostières.

5) Colis de fin d'année

Rappelant la délibération du 12 octobre 2018, précisant que le colis de fin d'année est offert aux habitants de + 65 ans de la commune de Choux en résidence principale et secondaire (résidents plus de 6 mois par an)

Il est décidé à 11 voix POUR dont 3 pouvoirs

De repousser à compter de l'année 2022 l'âge pour pouvoir bénéficier du colis offert par la commune en fin d'année aux habitants à partir de 70 ans en résidence principale et secondaire (résidents plus de 6 mois par an)

Les bons seront distribués aux enfants nés entre 2009 et 2021. Pour la deuxième année consécutive, la proposition est faite de prendre les bons cadeaux « achetez Saint Claude » afin de soutenir les commerces locaux de la communauté de commune. Listes des magasins partenaires sur : www.achetezasaintclaud.fr

6) Baux 2022

- Location garage ROUTE DE MIENNE : **Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé à 11 voix POUR dont 3 pouvoirs :**

M. PERRIN Sylvain : De renouveler la location du garage communal route de Mienne pour une durée de 6 mois couvrant la période de **novembre 2021 à avril 2022** et de fixer le prix de la location à 200€.

Mme GASPERETTI : considérant que le garage communal n'est pas indexé à l'indice du coût de construction, une revalorisation est basée sur une augmentation de 5€ + le coût de la vie estimé à 1.3 % soit une augmentation de 7€ pour le garage loué au plus bas. Il est décidé d'augmenter le loyer pour le garage occupé par Mme GASPERETTI C, de **FIXER à 188€ annuel le prix du garage route de Mienne en 2022**

- Bail de chasse : **Après délibération, il est décidé à 10 voix POUR dont 3 pouvoirs et 1 ABSTENTION (M. MERMET-AU-LOUIS ne participe pas au vote) :** de renouveler le bail de chasse à l'ACCA, de fixer le montant du bail pour les 3 prochaines années (de 2022 à 2024) à 610€

7) Location auberge

Vote repoussé au prochain conseil municipal.

Questions diverses

- Fibre internet : prévision fin 2022.
- Réunion des syndicats des Ecollets prévue le 26.11.2021. Le rallye neige et glace annonce ne pas vouloir prendre le chemin des Ecollets lors de son passage le 15.02.2022. La prise d'un arrêté d'interdiction de circulation à cette date est en réflexion.
- Une réflexion quant au changement de certaines portes des garages communaux est en cours. Des devis vont être demandés.

Fin de la séance 21H20

Madame Le Maire
Josette PIERS

